

Appendix (E.)

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Neilson, Mr. Cuvillier, Mr. Quesnel and Mr. Lafontaine do compose the said Committee.

Enquiry into the Montreal Events of the 21st May 1832, resumed.

*Resolved*, That the Enquiry into the Events connected with and which led to the interference of an armed Military Force at the late Election of a Representative for the West Ward of *Montreal*, be resumed; and that this House will, on the mornings of Mondays, Wednesdays and Fridays at ten o'clock, resolve itself into a Committee of the whole House for that purpose, and that it shall be then the first Order on each of those days.

*Ordered*, That René Joseph Kimber, Esquire, a Member of this House, be heard in his place on Monday next, before the said Committee.

*Ordered*, That Patrick Brennan, Tavernkeeper, of *Montreal*, and François Beauchamp, Joiner, also of *Montreal*, be summoned to attend the said Committee on Monday the twentieth instant.

Committee on Provincial Statutes.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for the arranging, compiling and reprinting of the Provincial Statutes now in force.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Lemay took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Lemay reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Felons' Counsel Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. De Bleury have leave to bring in a Bill to authorize Counsel to address Jurors in behalf of Prisoners in Capital cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Petition for amendments to the Sheriff's Office Regulation Act.

A Petition of Raftsmen and others employed in the Lumber Trade, was presented to the House by Mr. Power, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are a hard-working and industrious class of men by whose labor the Timber Trade of this Province is carried on, and that they ought in common with all others of His Majesty's free Subjects, to be permitted to enjoy the protection of equal Laws therein: That nevertheless, since the passing of the Act 9th, Geo. IV. Cap. 6, intituled, "An Act for making certain regulations respecting the Office of Sheriff," several of the Petitioners by reason of the 22nd and 23rd Sections of the said Act, have been year after year defrauded of the price of their industrious labor, and excluded from the means which, previous to the passing of the said Act, by Law existed, and which still in right and justice ought to exist, of enforcing the payment of their wages: That by the said Sections it is enacted that no Sheriff of any of the Districts of this Province shall be bound to proceed to the execution of any Writ of Attachment or Writ of Execution against any Raft of Timber, until such Sheriff

Pour le dit Rapport, voir Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

*Résolu*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Neilson, M. Cuvillier, M. Quesnel et M. Lafontaine composent le dit Comité.

*Résolu*, Que l'Enquête sur les Evénemens liés et qui ont conduit à l'intervention d'une Force Militaire armée, à la dernière Election d'un Représentant pour le Quartier Ouest de *Montréal*, soit reprise, et que cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour cet effet, les matins des Lundis, Mercredis et Vendredis à dix heures, et que ce soit alors le premier Ordre chacun de ces jours.

*Ordonné*, Que René Joseph Kimber, Ecuyer, Membre de cette Chambre, soit entendu à sa place, devant le dit Comité, Lundi prochain.

*Ordonné*, Que Patrick Brennan, Aubergiste, de *Montréal*, et François Beauchamp, Menuisier, aussi de *Montréal*, soient sommés de comparaître devant le dit Comité, Lundi, le vingt du courant.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent, pour la rédaction, compilation et réimpression des Statuts Provinciaux maintenant en force.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Lemay a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et M. Lemay a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. De Bleury ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers accusés de crime Capital.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois, Lundi prochain.

Une Pétition de Conducteurs de Cajoux, et autres employés dans le Commerce des Bois, a été présentée à la Chambre par M. Power, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires forment une classe d'hommes laborieux et industrieux, dont le travail alimente le Commerce de Bois en cette Province, et qu'ils devraient, comme tous les autres sujets libres de Sa Majesté, participer également à la protection des Lois: Que néanmoins, depuis la passation de l'Acte 9e. Geo. 4. Chap. 6, intitulé, "Acte pour faire certains réglemens au sujet de l'Office de Shérif," plusieurs des Pétitionnaires ont été privés d'année en année, du prix de leur travail et de leur industrie, par l'opération des 22e. et 23e. Sections du dit Acte, qui a eu l'effet de leur enlever les moyens que la Loi leur offrait avant la passation de cet Acte, pour se faire payer leurs gages; moyens qu'en droit et en justice ils devraient encore posséder: Que par les dites Sections, il est ordonné, qu'aucun des Shérifs des Districts de cette Province, ne seront tenus de procéder à l'exécution d'un Writ de Saisie, ou Writ d'Exécution contre un Cajou de Bois, jusqu'à ce que tel Shérif ait reçu de la partie, une

Appendice (E.)

Enquête sur les Evénemens à Montréal, du 21 Mai 1832, reprise.

Comité sur les Statuts Provinciaux.

Bill autorisant les Avocats à défendre les Félons, lu la première fois.

Pétition pour des Amendemens à l'Acte qui règle l'Office de Shérif.